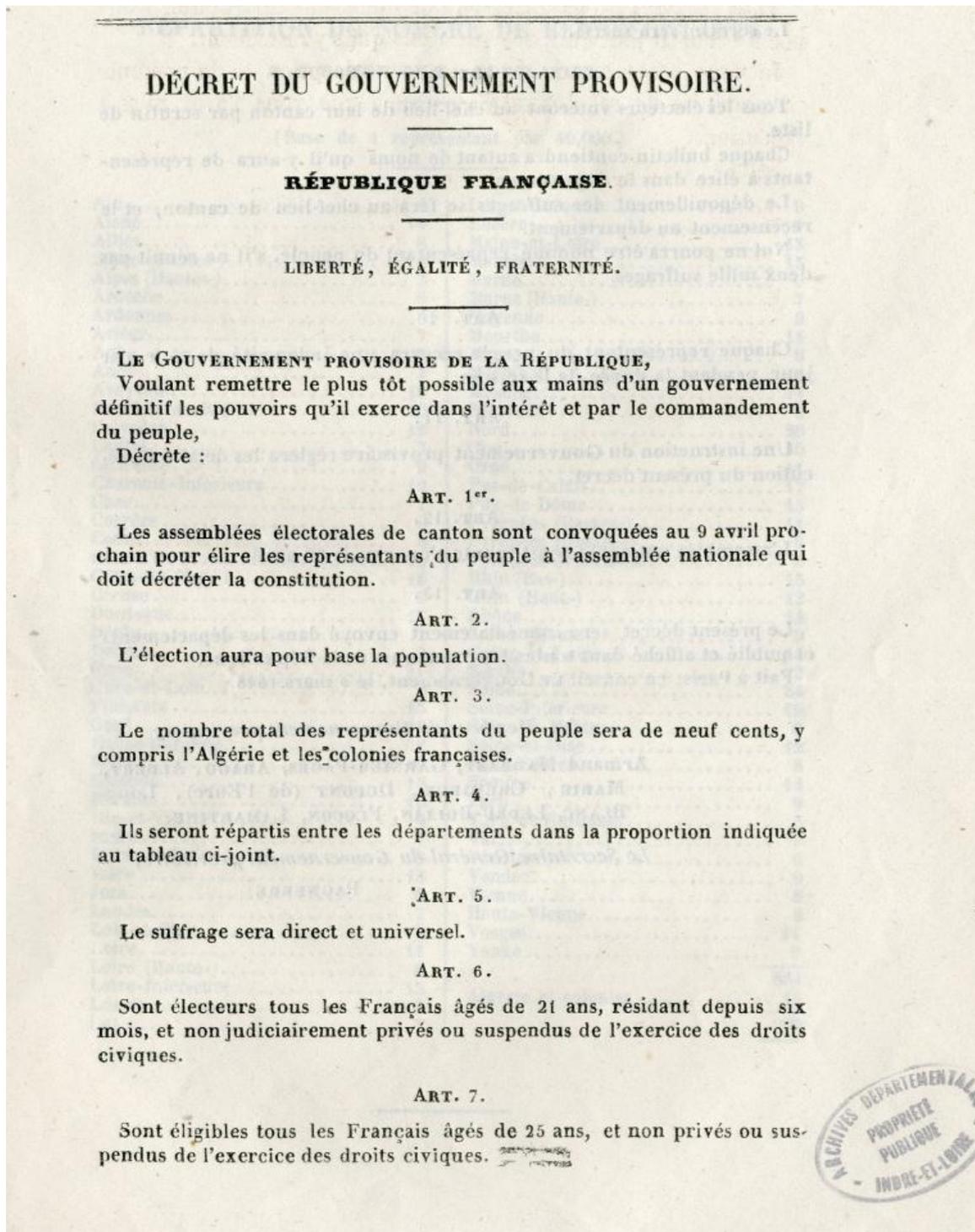


## Le Décret du 5 mars 1848 instaurant le suffrage universel direct.

**Document 23**  
Texte du décret

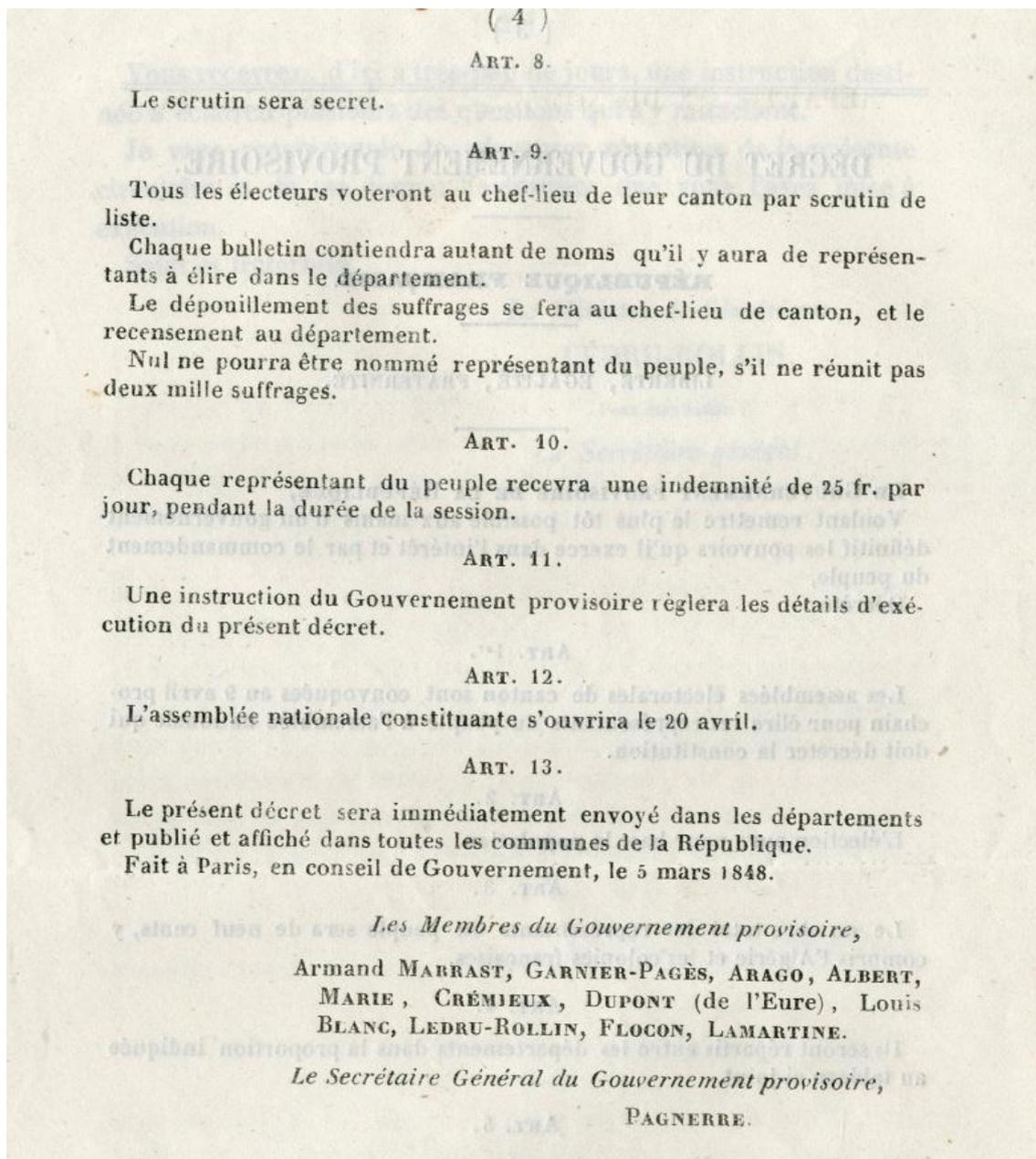
AD Indre-et-Loire, 3 M 215



## Le Décret du 5 mars 1848 instaurant le suffrage universel direct.

**Document 23**  
Texte du décret

AD Indre-et-Loire, 3 M 215



**Le Décret du 5 mars 1848 instaurant le suffrage universel direct.****Document 23****Texte du décret**

AD Indre-et-Loire, 3 M 215

**Questionnaire**

1. Cherchez la date précise du décret (voir à la fin du document).
2. Qui décide ce décret ? Sous quel régime politique la France se trouve-t-elle ?
3. Que lisez-vous sur la 3<sup>e</sup> ligne de l'entête du document ? Que forment ces trois mots ? Quand ont-ils été ainsi associés ?
4. Dans quel article de ce décret proclame-t-on le suffrage universel ?
5. Le suffrage universel sera-t-il direct ou indirect (c'est-à-dire à deux niveaux) comme en 1792 ?
6. Sera-t-il public (= à main levée) ou à bulletins secrets ? Justifiez votre réponse en citant l'article qui le dit.
7. Qui est-ce que les électeurs devront élire le 9 avril 1848 ? Comment les appelle-t-on actuellement ?
8. D'après les articles 1 et 9, dans quel cadre territorial ces élections auront-elles lieu ?
9. À partir de quel âge pourra-t-on voter ? A quel âge pourra-t-on être élu ?
10. Qu'est-ce qui peut priver certains citoyens du droit de voter ? ou d'être élu ?
11. Pourquoi une indemnité de 25 francs par jour est-elle prévue pour les députés ?  
Quelle disposition est prévue pour informer les Français de ce décret ?